



## Service de Garde Les Monarques

### Calendrier de paiements

PÉRIODES	Montant à payer jours scolaires seulement			Montant total à payer jours scolaires et présents à la journée pédagogique			Montant total à payer jours scolaires et inscrits à l'activité de la journée pédagogique			
	Jours	Tarifs	Total	Date	Tarifs	Total	Description	Groupe	Frais d'activités	Total
7 janvier au 18 janvier	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>							
21 janvier au 1 février	10	8,35 \$	<b>83,50 \$</b>							
4 février au 15 février	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>	04-févr	16,35 \$	<b>91,85 \$</b>	Cinéma star cité	Tous	8.00 \$	<b>99.50 \$</b>
18 février au 1 mars	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>	22-févr	16,35\$	<b>91,85 \$</b>	Cosmic Adventure	Préscolaire et 1er cycle	18,30 \$	<b>109.80 \$</b>
							Altitude gym	2e et 3e cycle		
4 mars au 8 mars	<i>Semaine de relâche, le service de garde est fermé</i>									
11 mars au 15 mars	5	8,35 \$	<b>41,75 \$</b>							
18 mars au 29 mars	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>	29-mars	16,35 \$	<b>91,85 \$</b>	Cabane à sucre à l'école	Tous	2,30 \$	<b>93.80 \$</b>
1 avril au 12 avril	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>	12-avr	16,35 \$	<b>91,85 \$</b>	Quilles et dîner St-Hubert	Préscolaire et 1er cycle	8,30 \$	<b>99.80 \$</b>
							Patin et dîner St-Hubert	2e et 3e cycle		
15 avril au 26 avril	10	8,35 \$	<b>83,50 \$</b>							
29 avril au 10 mai	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>	03-mai	16,35 \$	<b>91,85 \$</b>	Upper Canada village	Tous	21,30 \$	<b>112.80 \$</b>
13 mai au 24 mai	10	8,35 \$	<b>83,50 \$</b>							
27 mai au 7 juin	10	8,35 \$	<b>83,50 \$</b>							
10 juin au 21 juin	9	8,35 \$	<b>75,15 \$</b>	17-juin	16,35 \$	<b>91,85 \$</b>	Mont-Cascade	Préscolaire et 1er cycle	21,30 \$	<b>112.80 \$</b>
							Super Aqua Club	2e et 3e cycle		

\* Nous privilégions les modes de paiement par Internet et débit *Interac*, qui sont plus rapides, pratiques et sécuritaires.

## RAPPEL

(voir guide de fonctionnement 18-19)

3.4 Le service de garde ne peut assumer aucun retard de paiement. Le retard dans le paiement des frais de garde est sanctionné de la façon suivante:

a) Un premier avis est émis après deux semaines de retard.

b) Un deuxième et dernier avis est émis après la troisième semaine de retard et peut entraîner l'expulsion de l'enfant jusqu'à ce que le paiement en totalité soit reçu.

3.6 L'heure de fermeture du service de garde est 18h00 en tout temps. Pour des raisons de sécurité, le service de garde assume deux salaires en cas de retard. Une pénalité monétaire sera exigée pour les retardataires, quelle que soit la raison. Pour chaque retard, le parent devra signer l'avis de retard et une amende lui sera facturée selon l'exemple les tarifs suivants :

de 1 à 15 minutes > 15.00 \$

de 16 à 30 minutes > 30.00 \$

de 31 à 45 minutes > 45.00 \$

3.7 La personne qui vient chercher l'enfant doit signer une fiche de retard en quittant le service de garde; le montant est porté au compte du parent et doit être acquitté au plus tard dix (10) jours suivant l'avis remis par la responsable.



**Line Ménard**  
**Responsable, service de garde**